

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

SNEC CFE-CGC
8 Allée des Bergeronnettes
13013 MARSEILLE



Réunion de négociation sur le renouvellement de l'accord de Participation aux résultats France, MASSY, Le 30 MAI 2017

- Direction : Marie Hélène CHAVIGNY (DRH).
René THOMAS (Directeur des Avantages Sociaux)
- SNEC : Luc TROUILLER (Proximité)
Frédéric BARRAULT (Hypermarchés)
Didier NAESSENS (Rédacteur - Hypermarchés)

▸ Direction : nous sommes réunis aujourd'hui pour notre deuxième réunion de négociation concernant l'accord de Participation Groupe. Lors de la première réunion nous vous avons présenté l'historique et le bilan de ces 5 dernières années. Aujourd'hui nous souhaitons construire avec vous un nouvel Accord, et la Direction réaffirme sa volonté d'aller sur une Participation « dérogatoire », même si celle-ci 'est pas au même niveau que celles perçues ces 5 dernières années.

▸ SNEC : pouvez vous nous rappeler quel était le montant de la participation l'année dernière ?

▸ Direction : le montant de la Participation était de 80 millions, 500 millions pour les actionnaires.

▸ SNEC : ce qui est gênant dans ce que vous annoncez, ce n'est pas la somme mais l'écart qui se creuse dans la redistribution aux salariés avec celle attribuée aux actionnaires.

⇒ Présentation du contexte :

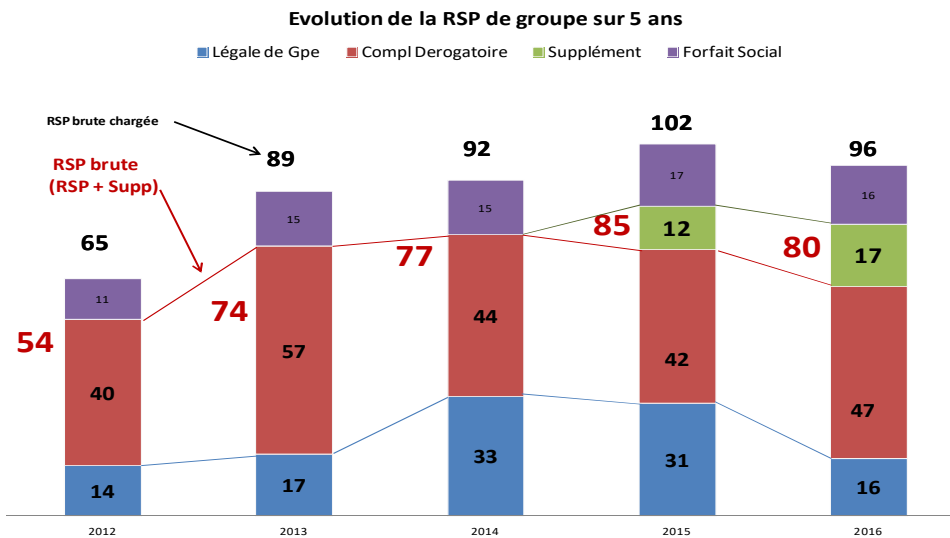
- Notre accord de Participation 2016 est arrivé à échéance, ayant été signé pour une seule année : nous devons donc renégocier un nouvel accord de Participation.
- L'épargne salariale France constitue depuis plusieurs décennies un des piliers du socle social commun à toutes les enseignes France.

SNEC CFE-CGC
8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010
☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org

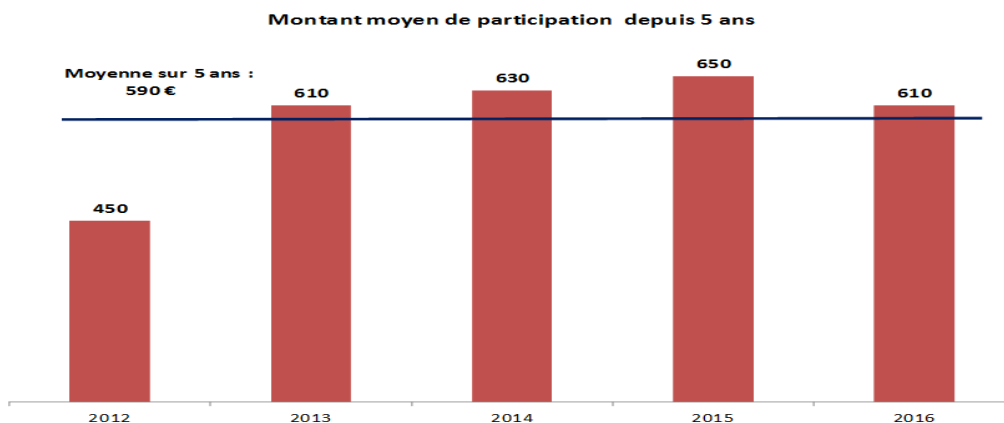
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

⇒ Présentation de l'évolution de la Réserve Spéciale de Participation Groupe depuis 5 ans :



⇒ Présentation du montant moyen de Participation depuis 5 ans :

Evolution RSP depuis les 5 dernières années :



SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

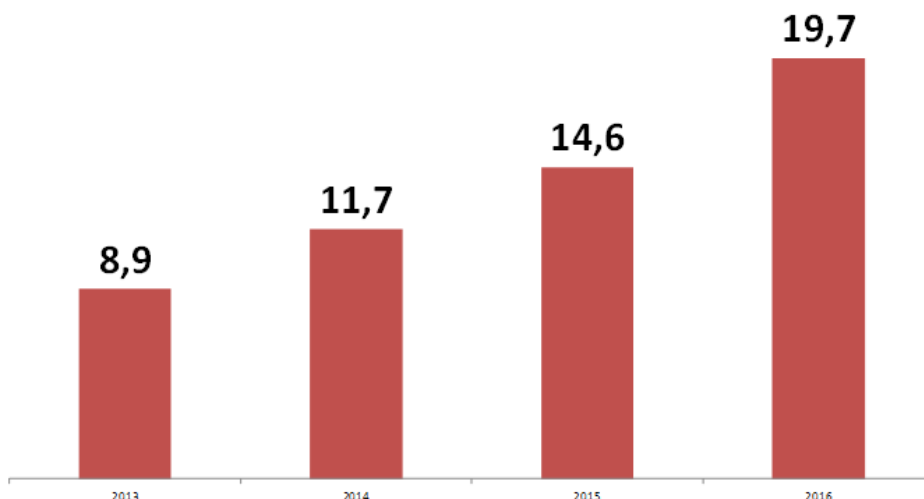
⇒ Focus sur l'Épargne Salariale et le PERCO :

▸ « Depuis 2015 : l'abondement sur le PERCO a été régulièrement augmenté » :

Placement	PEG	PERCO
Participation	Pas d'abondement	30 % (avec plafond collectif)
Intéressement	40 % sur les 400 premiers €, 20 % au-delà	50 % sur les 1 000 premiers €, 20 % au-delà
Versements volontaires	20 %	100% sur les 300 premiers €, puis 50 % jusqu'à 2000 €, 25 % au-delà
Montant maximum d'abondement	2 300 € / an Majoré à 3 450 € / an sur Carrefour Actions	2 300 € / an

▸ « Depuis 2014 : l'abondement a été régulièrement augmenté et les salariés ont utilisé massivement le PES – PEG et PERCO » :

Abondement total en M €



SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org

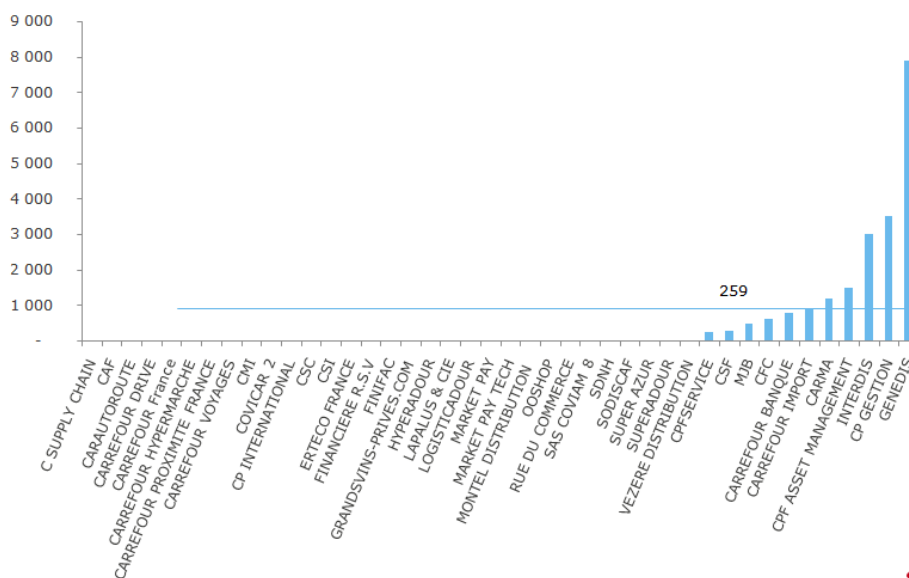
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

▸ « Rappel des principales données statistiques concernant l'utilisation du PERCO : stock à fin 2016 ». :

PERCO	Total 2015	Total 2016	gestion libre 2015	Gestion libre 2016	gestion pilotée 2015	Gestion pilotée 2016
Nombre épargnants	84 426	92 473	72 606 86%	73 834 80%	11 820 14%	18 639 20%
Montants en M €	226 M €	255 M €	158 M € 70%	178 M € 70%	68 M € 30%	78 M € 30%

⇒ Focus sur la formule Légale :

▸ « En absence d'accord de groupe, chaque entité calculerait sa RSP légale : calcul 2016 → montants moyens par salariés. »



▸ Direction : notre volonté est de maintenir la Participation Dégrogatoire. Nous réaffirmons donc notre volonté de maintenir la participation dérogatoire calculée au niveau du Groupe France afin de dégager un montant supérieur à celui de la formule légale, celle-ci étant mieux adaptée aux capacités économiques du Groupe.

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

⇒ Présentation de la formule de calcul proposée :

↳ Direction : *il s'agit de la même formule que le précédent accord.*

La formule de calcul proposée

Evolution du ROC	Taux de ROC
Taux de ROC "standard"	6%
si ROC N >= ROC N-1 (avec marge de - 5 M€) et jusqu'à ROC +15%/N-1, [pour 2017, ROC 2016 = 1 054 M €)	7%
Si ROC progresse de 16% / N-1 jusqu'à moins de 17%	7,10%
Si ROC progresse de 17% / N-1	7,20%
Si ROC progresse de 18% / N-1	7,30%
Si ROC progresse de 19% / N-1	7,40%
Si ROC progresse de 20% et plus/ N-1	7,50%

↳ Organisation : *ce que nous constatons c'est qu'il y a une modification de calcul à opérer si l'on veut obtenir une participation identique à l'année dernière, car en l'état actuel cette grille ne permettra pas de l'obtenir.*

↳ Direction : *effectivement, mais la participation est le reflet des résultats économiques de l'entreprise.*

↳ Organisation : *nous entendons votre discours, mais il faut absolument protéger notre participation car c'est un facteur de motivation pour nos salariés.*

↳ Organisation : *concernant l'accord est-ce qu'aujourd'hui votre proposition serait de rester sur un accord de participation d' 1 an s'appuyant sur les mêmes bases de formule de calcul des années précédentes ?*

↳ Direction : *Oui c'est notre volonté.*

↳ Organisation : *la participation est calculée à partir du ROC, avez-vous des prévisions concernant celui-ci pour l'année 2017 ?*

↳ Direction : *non, la Direction financière n'a pas encore communiqué dessus. Nous n'avons donc pas d'éléments à vous fournir.*

↳ Organisation : *le problème est que pour négocier un accord il nous faudrait avoir ces éléments...*

↳ Organisation : *aujourd'hui, les salariés en magasin font leur travail comme ils l'ont toujours fait. Ceux-ci ne sont donc pas responsables de la situation économique de l'entreprise et ils sont en droits de toucher une participation adéquate. L'entreprise se doit de trouver l'argent nécessaire pour octroyer un niveau de participation au minima identique à celui de l'année dernière.*

↳ Organisation : *ce qui est certain, c'est que nous avons besoin d'avoir les chiffres de prévision du ROC car ils existent... Après, nous le savons c'est vous qui décidez du montant de la RSP et d'ailleurs, depuis quelques années vous l'ajustez avec un supplément... Il faut que l'on se dise les*

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

choses. Nous avons bien compris votre message dans le cadre de cette négociation : c'est soit vous prenez ce que l'on vous propose, soit vous laissez... Vous avez un mandat pour cela. Par contre, pour la loyauté de la négociation il faut absolument faire passer un message, celui de la nécessité d'avoir une vision sur le ROC.

▸ SNEC : en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas hostiles à reconduire un accord sur 1 an, surtout dans la situation d'incertitude dans laquelle nous nous trouvons en 2017. La solution pourrait aussi être de faire un nouvel accord en augmentant pourquoi pas le taux du ROC. Nous le réitérons, la participation aux résultats est un motif de motivation mais aussi un outil de redistribution des richesses produites, si c'est le cas. Quoiqu'il en soit nous avons bien compris que vous disposez d'une enveloppe de 100 millions et c'est celle-ci qui pose problème. Ce qui est certain est que, pour notre part, nous n'irons jamais annoncer aux salariés que nous avons négocié pour eux une participation à 0, ni leur annoncer que celle-ci est inférieure à celle de l'année dernière...

- Organisation : est-ce que vous maintenez votre supplément en cas de participation inférieure à l'année dernière comme cela avait été dit l'année dernière par Mme CALVEZ. Est-ce que c'est un engagement que vous pouvez prendre pour cette année ?
- Direction : nous pouvons nous prévaloir de l'historique, mais nous engager non.
- Organisation : si l'on veut le même niveau de participation, il faudrait que le pourcentage du ROC soit augmenté à 8 %... Octroyer un supplément c'est une chose, mais dans un accord il faut travailler sur des choses plus fiables...
- Direction : il faut que l'on réfléchisse à votre proposition.

→ Prochaine réunion le 19 juin 2017.

Fin de réunion.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'S' or similar character.

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org